



Version 2



FIÈVRE CATARRHALE OVINE (OVIN ET BOVIN) ET MALADIE HÉMORRAGIQUE ÉPIZOOTIQUE (BOVIN)

Il est encore temps de protéger vos animaux !



Pourquoi vacciner ?

- Les premiers foyers cliniques de FCO-3, FCO-8 et MHE de cette saison vectorielle sont apparus courant juin et vont continuer à se propager. Depuis le 1^{er} juin 2025, il y a déjà eu plus de 3500 foyers de FCO-3 et 2 000 foyers de FCO-8 ;
- La circulation de la FCO-1 en Espagne continue de menacer notre territoire.

Moyen essentiel de prévention, la vaccination atténue l'impact clinique et économique de la maladie et réduit considérablement la mortalité. Obtenir une immunité collective suffisante permet de protéger l'ensemble du troupeau. Pour rappel, s'agissant d'une infection virale, il n'y a pas de traitement spécifique, seulement une thérapie de soutien. **La vaccination joue donc un rôle majeur dans la protection sanitaire des animaux.** En cas d'infection naturelle après la mise en place de l'immunité vaccinale, la protection de l'animal en sera renforcée.

La vaccination destinée à la protection du troupeau peut être réalisée par l'éleveur ou, s'il le souhaite, par son vétérinaire. En revanche, **la vaccination réalisée dans le cadre des mouvements d'animaux nécessitant une certification doit être réalisée par le vétérinaire.**



Quel protocole vaccinal suivre ?

Espèce	Primovaccination	Rappel vaccinal	Cas particulier envisageable ^A
Ovine	Une seule injection : Syvazul 3, 4-8 et 1-8, Bluevac 1, Bultavo 3 Deux injections : Bluevac 3, 8 et 4-8, BTVPur 8 et 4-8,	Même vaccin que celui utilisé précédemment : une seule injection dans le délai prévu par la notice (en général dans les 365 jours suivant la vaccination) ^B .	
Bovine	Primovaccination : toutes en deux injections	Vaccin différent de celui utilisé en primovaccination : refaire une primovaccination complète sauf cas particulier.	Monodose de Syvazul 8, 1-8 ou 4-8 en rappel d'une primovaccination complète avec le BTVPur 8 ou 4-8 ^{CD} Monodose de BTVPur 4-8 ou 8 en rappel d'une primovaccination complète avec le Bluevac 4-8 ou 8 ^{DE}

Il est fortement conseillé de réduire le stress lors de la vaccination. Pour rappel, les béliers et les taureaux doivent être vaccinés car le vaccin n'affecte pas la fertilité contrairement aux maladies. Peu d'informations sur le délai à respecter entre les différentes vaccinations sont disponibles. Des études sont menées avec une vaccination concomitante de FCO et MHE et les résultats n'ont pour l'instant rien montré de particulier. Par ailleurs, il faut souligner également qu'il n'y a pas eu de retour particulier de pharmacovigilance liée à une vaccination simultanée de FCO et de MHE. Toutefois la décision d'une vaccination concomitante est prise en concertation entre l'éleveur et le vétérinaire.

- **En cas d'observation éventuelle d'effets indésirables ou de manque d'efficacité, il convient de contacter son vétérinaire afin qu'il fasse une déclaration de pharmacovigilance => [Cliquer ici](#)**
- En cas d'analyses PCR, il est recommandé d'attendre au moins 10 jours entre l'injection du vaccin et le prélèvement sanguin.
- Pour connaître les différents vaccins et les modalités d'usage => [cliquer ici](#)

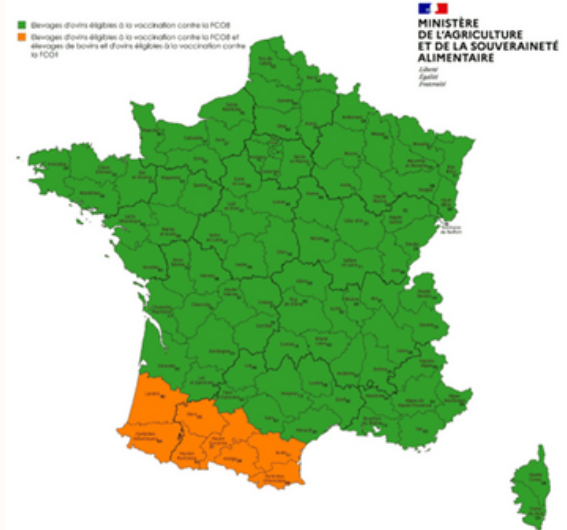
^A Le schéma inverse n'a pas été étudié ; ^B Délai non connu à ce jour pour certains vaccins (voir la notice du vaccin) ^C D'après l'étude du LNR FCO (Anses) de 2022 ; ^D Seules la valences vaccinales couvertes par un vaccin lors de la primovaccination Et du rappel sont couvertes lors du rappel ; ^E Le LNR FCO (Anses) considère que l'étude menée en 2018 par Boehringer Ingelheim permet de recommander ce schéma vaccinal

Les stocks vaccinaux de l'État

Depuis plusieurs semaines, le ministère de l'Agriculture a mis en place deux stocks de vaccins FCO :

- Vaccin Bluevac-8 pour l'ensemble des éleveurs ovins de France métropolitaine. Il faut faire 2 injections pour une première vaccination et une seule en cas de rappel après une primovaccination avec ce même vaccin ;
- Vaccin Bluevac 1 pour les éleveurs ovins et bovins des 8 départements proches de la frontière espagnole (carte 1). La primovaccination ne nécessite qu'une seule injection chez les ovins mais deux injections chez les bovins.

Ces vaccins sont disponibles gratuitement et à commander auprès du vétérinaire sanitaire.



Faut-il vacciner un troupeau déjà touché par ces maladies lors de la saison vectorielle précédente ?

Oui, bien qu'un animal infecté développe une immunité naturelle considérée comme étant efficace pendant au moins deux ans, **la proportion d'animaux infectés au sein d'un troupeau est très variable et le statut individuel de chaque animal n'est que rarement connu.** Il est donc recommandé de vacciner tous les animaux en âge de l'être, y compris dans les cheptels déjà infectés l'année précédente.



Peut-on vacciner un troupeau dans lequel le virus circule déjà ?

Oui, en dehors d'une circulation massive sur le cheptel. D'après l'Anses, même en urgence, la vaccination diminue les signes cliniques. Si un ou deux animaux commencent à présenter des signes cliniques, la vaccination peut réduire l'impact clinique au sein du troupeau lorsqu'elle est réalisée rapidement. A noter que, le début de l'immunité protectrice commence rapidement après la première injection de vaccin et qu'il n'y a pas de contre-indications à vacciner un animal déjà infecté s'il n'est pas malade.



Quelle conduite à tenir dans un troupeau vacciné ?

Même pour un cheptel vacciné, il convient de :

- **Surveiller les animaux matin et soir** : état général, comportement alimentaire/hydratation, production ;
- **Contactez son vétérinaire dès l'apparition de signes cliniques évocateurs** (fièvre, ulcères, défaut d'hydratation, plaies...) **pour que celui-ci puisse soigner les animaux et, le cas échéant, confirmer la suspicion et faire une déclaration auprès de la DDPP.** Si les animaux malades sont **des animaux ayant été vaccinés avant l'apparition des signes cliniques, prévenir son vétérinaire afin qu'il fasse une déclaration de pharmacovigilance.**
- Comme pour toute maladie, une bonne conduite d'élevage (alimentation adaptée, application des mesures de biosécurité, gestion raisonnée du parasitisme, etc.) permet d'avoir une bonne réponse vaccinale et de réduire l'impact de la maladie sur le cheptel.

Pour plus de détails concernant la vaccination :

- [Disponibilité des vaccins FCO/MHE dont ceux distribués gratuitement par l'Etat](#)
- [Fiche pratique de vaccination](#)
- [Synthèse des vaccins FCO/MHE](#)
- [Informations générales FCO/MHE](#)

Pour plus de précisions, contacter votre vétérinaire et votre GDS.

Pour rappel, les différents sérotypes de la FCO et la MHE sont des maladies virales transmises par des moucheron piqueurs : les culicoïdes (contamination possible par les aiguilles et par voie transplacentaire également démontrée pour certains virus de la FCO). Elles affectent les ruminants domestiques : bovins (FCO et MHE), ovins (FCO et, dans de rares cas, MHE) et dans certains cas, les caprins (FCO), les lamas (FCO) et d'autres ruminants. La maladie est strictement animale, non transmissible à l'Homme et n'affecte pas les denrées alimentaires.